

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 486

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE 26

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« ceux »,

insérer les mots :

« constatés au 31 décembre ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.